La plateforme anti-discriminations du Défenseur des droits est ouverte

Catégorie
Éclairages
Date de publication
Publiée le 01/03/2021
Chapeau

Le Défenseur des droits a lancé antidiscriminations.fr, son nouveau service de signalement et d’accompagnement des victimes.

Corps
Doté d’un numéro de téléphone à 4 chiffres (39 28), d’un tchat, et d’un accès sourds ou malentendants, il est destiné aux personnes victimes ou témoins de discriminations, quel qu’en soit le motif (origine, handicap, sexe, etc.) et le domaine (emploi, logement, accès à un service, accès à un service, etc.). Des juristes du Défenseur des droits écoutent, accompagnent et orientent gratuitement les personnes pour les rétablir dans leurs droits.

Le CESE salue cette démarche, la lutte contre les discriminations étant un combat dont l'institution s'empare à travers différents partenariats engagés avec le Défenseur des droits, au premier chef, et également avec la Fondation pour la mémoire et la déportation ou encore la Cité de l'immigration.

Découvrez antidiscriminations.fr
© - copyright CESE - Avril 2024